L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DE ROCHETREJOUX

UN INVENTAIRE, À QUOI ÇA SERT ?

Tout comme les 105 communes du bassin du Lay adhérentes du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), Rochetrejoux est tenu de recenser les zones humides sur son territoire.

« Recenser les zones humides de la commune »

Cet inventaire, règlementaire avant toute réalisation ou modification de documents d'urbanismes, fournit des données quantitatives et qualitatives sur le patrimoine naturel de la commune et constitue un guide pour la planification des orientations futures.

« Planifier les orientations futures »

Le CPIE Sèvre et Bocage - Maison de la vie rurale à la Flocellière s'est vu confier cette mission qui a débuté à l'Automne 2010.

UNE DÉMARCHE CONCERTÉE

Les inventaires de zones humides s'établissent en concertation étroite avec la population. C'est pourquoi un comité de pilotage s'est constitué pour associer le plus grand nombre d'acteurs à la démarche.

Ce comité, dont le rôle est de veiller au bon déroulement de l'étude durant les différentes phases du diagnostic, est constitué :

> D' **élus** : Soulard Ginette, Blanchard Patrice, Le Corre Yves, Lumeau Guy
> Des **agriculteurs** : Blanchard Samuel
> Des **représentants des chasseurs et des pêcheurs** : Rouet Bernard
> des **retraité** : Jauzelon Joseph, Huvelin Marcel
> De **l'association de randonneurs** : Pineau Annie
> L'animateur du **SAGE du bassin du Lay** : Mège Pascal

Outre ce travail avec le comité de pilotage, la démarche s'est conduite en partenariat et association avec la profession agricole. Ainsi, l'ensemble des exploitants gestionnaires de terrain sur la commune a été contacté individuellement pour accompagner le technicien lors de l'expertise. Chacun a donc pu s'exprimer librement sur son acceptation du travail réalisé.

La concertation en quelques chiffres

> 4 rencontres avec l'ensemble du comité de pilotage entre Septembre 2010 et Janvier 2012.
> L'organisation d'une manifestation grand public (Rand'eau) pour sensibiliser les habitants aux problématiques environnementales.
> une quinzaine d'exploitants associés aux différentes étapes du diagnostic.
> 8 semaines d'inventaires sur le terrain.

LES ZONES HUMIDES AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

Les zones humides, notamment les prairies, ont un rôle majeur pour le maintien de la qualité de l'eau, et ce pour plusieurs raisons :
> elles constituent un filtre qui va retenir l'eau et capter les excès de nutriments et les polluants avant que l'eau ne rejoigne les ruisseaux
> elles stockent l'eau l'hiver pour la restituer au cours d'eau en été

Les zones humides accueillent également une grande diversité :
> 30% des espèces végétales remarquables ou menacées vivent dans les zones humides
> 50% des espèces d'oiseaux dépendent des zones humides
> 2/3 des poissons consommés s'y développent

LES RÉSULTATS EN QUELQUES LIGNES...

22 ha de prairies inondables

☺ Localisées principalement à proximité du petit Lay et du ruisseau de la Louisière, les prairies inondables sont le plus souvent bien entretenues (fauche, pâturage) et représentent sur la commune des milieux remarquables d'un point de vue environnemental et paysager.

⇒ Intérêt de **maintenir une gestion pastorale de ces zones.**

13,5 ha de prairies humides de tête de bassin

☺ 88 % des prairies humides de tête de bassin sont bien entretenues.
☹ La densité de prairies humides de tête de bassin est relativement faible (1,3 % du territoire communal), ce qui limite le potentiel épurateur de ces milieux sur la commune.

⇒ Les prairies humides sont les milieux les plus fonctionnels pour la qualité de l'eau. Cependant, les nombreux aménagements réalisés sur une partie du territoire communale durant la seconde moitié du XXème siècle ont localement fortement limité leur superificie.
⇒ Intérêt de **poursuivre cette bonne gestion des prairies humides** notamment par le pâturage.
⇒ Intérêt de **conserver les prairies** encore présentes sur le territoire.

31 mares

☺ La commune compte sur son territoire une **densité de mares inrtéressante** (1 mare pour 34 ha).
☺ 68% des mares présentes une gestion compatible avec le maintien de leur fonctionnalité.

⇒ Intérêt de **conserver ou restaurer les mares** présentent sur le territoire.
⇒ Des créations de mares peuvent être envisagées dans certains secteurs.

17 étangs

☹ Les étangs constituent des milieux de moindre intérêt écologique.

⇒ La Majorité d'entre eux sont des étangs de loisir.

15,1 ha de boisements humides

☹ La commune compte une superficie significative de boisements humides.

⇒ Les boisements humides constituent des milieux au potentiel épurateur inférieur aux prairies.
⇒ Le développement des surfaces de boisement humide témoigne le plus souvent, d'un abandon d'une gestion pastorale du milieu.

UN PATRIMOINE NATUREL LOCALEMENT INTÉRESSANT

La commune de Rochetrejoux, bénéficie d'une **identité paysagère diversifiée et d'un patrimoine naturel localement intéressant.**
Les secteurs de plateaux, au potentiel agronomique important, ont connu d'importantes perturbations durant la seconde moitié du vingtième siècle et semblent ne présenter à ce jour qu'un moindre intérêt environnemental.
En revanche, la commune est traversée par plusieurs cours d'eau, dont **le Petit Lay et le ruisseau de la Louisière qui, avec leurs zones humides riveraines, forment des vallées d'intérêt patrimonial et hydraulique majeur**. La gestion pastorale appliquée sur les milieux humides semble en adéquation avec le maintien de la qualité de l'eau sur la bassin versant du Lay. Cependant, la vigilance reste de mise afin de maintenir une activité pastorale sur ce type de milieu.

TYPOLOGIE DES ZONES HUMIDES

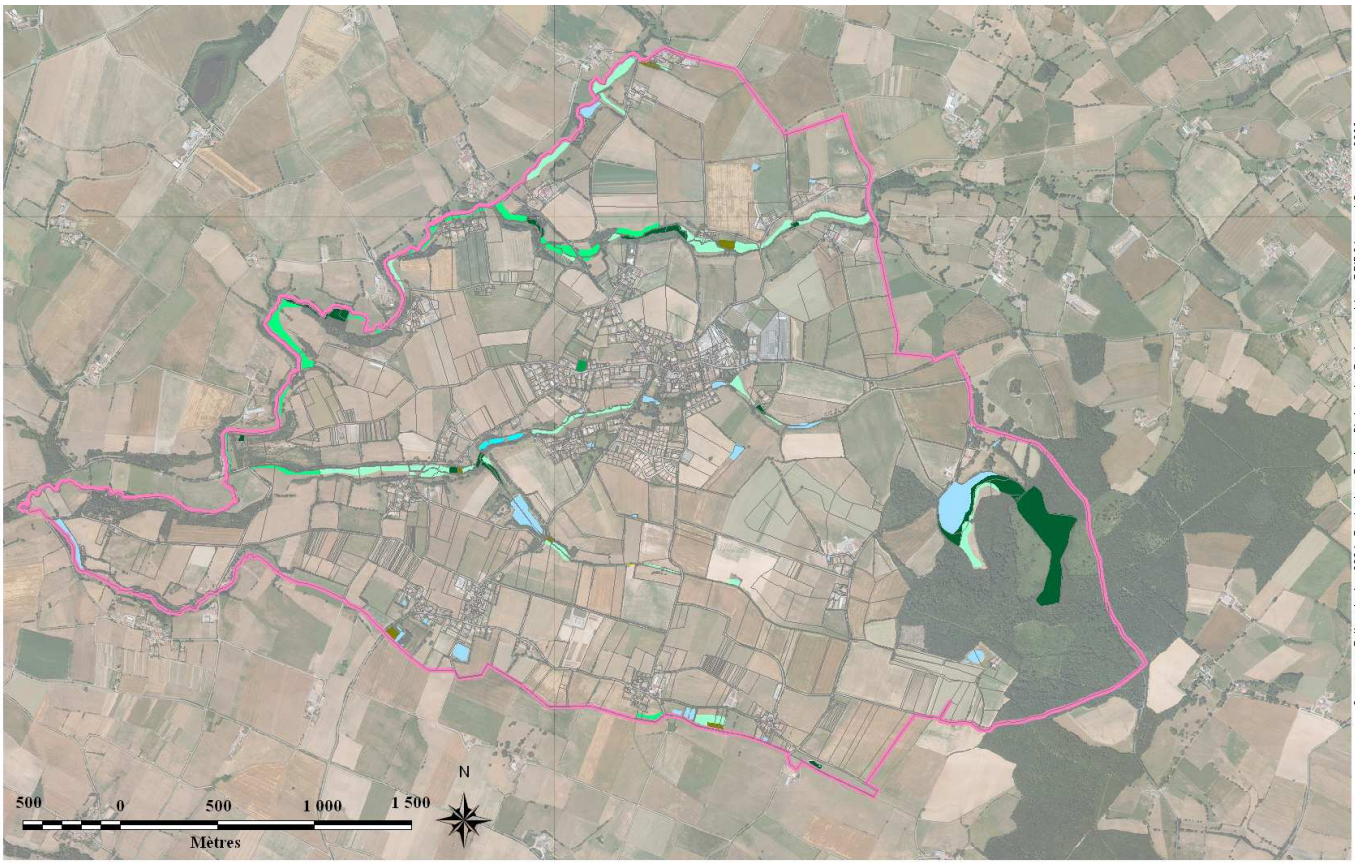

Sources : Orthophotos 2006, Cadastre, Corine Biotope) - Cartographie : CPIE Sèvre et Bocage, 2011

Habitats (Corine Biotope)

- 22.1 Eaux douces
- 37.2 : Prairies humides eutrophes
- 38.1 : Prairies mésophiles
- 44.1 : Formations riveraines de saules
- 44.3 : Bois de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens
- 82.1 : Champs cultivés
- 83.321 : Plantations peupliers
- 89.2 : Lagunes industrielles et canaux d'eau douce

Limites administratives

- Parcellaire
- Limite communale

LES PROPOSITIONS DE GESTION

Zone de sensibilité hydraulique (220 ha)

Le déficit méthodologique relatif à la définition de zones de sensibilité environnementale nous a conduit, en lien avec le comité de pilotage, à élaborer des critères propres au territoire pour caractériser quantitativement et qualitativement les enjeux à l'échelle locale.
La **zone de sensibilité hydraulique** identifiée par cette étude et présentée ci-dessus couvre sur la commune une superficie de **220 ha.**

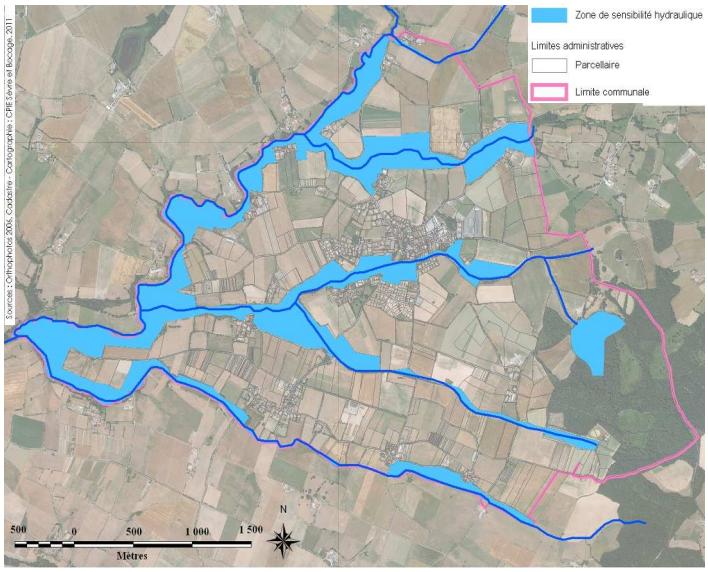

Actions à mettre en place en faveur de la qualité de l'eau

> Garder une superficie significative de prairies afin que ces milieux puissent jouer pleinement leur fonction épuratrice.
> Limiter l'utilisation de produits chimique en privilégiant par exemple la destruction mécanique des couverts végétaux.
> Restaurer un maillage bocager fonctionnel permettant aux haies d'assurer leurs fonctions hydrauliques.

PROPOSITIONS DE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Rochetrejoux dispose d'une identité paysagère diversifiée et localement intéressante. Ainsi les vallées humides bénéficient d'une gestion compatible avec le maintien de la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant du Lay.
Cependant, les menaces de modifications des pratiques agricoles dans certains secteurs laissent craindre un abandon de certaines zones (particulièrement les prairies humides) et une augmentation des surfaces cultivées déjà très présentes sur le territoire.
Dans l'objectif de maintenir fonctionnelles les vallées humides, le comité de pilotage soumet à la réflexion des élus des préconisations de prise en compte de certains enjeux notamment au regard du maintien de la qualité de l'eau.
Ainsi les recommandations d'intégration proposées sont de :

> Réfléchir à l'intégration dans le futur PLU du présent diagnostic.
> Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la nécessité de préserver et d'appliquer une bonne gestion aux zones humides de la commune.

L'ensemble de l'étude (état des lieux, cartographie des zones humides, préconisations de gestion) est consultable en mairie.

Remerciements...

Le CPIE Sèvre et Bocage remercie les Rocatrojoviciens pour leur accueil, leur coopération et l'aide précieuse apportée pour la réalisation de cette étude. Nous restons à votre disposition pour toutes questions.

Pour nous contacter :
CPIE Sèvre et Bocage
Maison de la vie rurale
85700 La Flocellière
Tél. 02 51 57 77 14
www.cpie-sevre-bocage.com